Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/6014

11.11.2026

Notification du gouvernement maltais conformément à l'article 86, paragraphe 1, de la directive (UE) 2024/1788 du Parlement européen et du Conseil («directive sur le gaz») concernant des règles communes pour les marchés intérieurs du gaz renouvelable, du gaz naturel et de l'hydrogène

(C/2026/6014)

Par lettre du 14 juillet 2026 et conformément à l'article 86, paragraphe 1, de la directive sur le gaz, Malte a notifié à la Commission sa décision de déroger aux articles 3 et 8, à l'article 31, paragraphe 1, et aux articles 34 et 60 de la directive sur le gaz.